

Enfin le gouvernement se réveille

Le conseil des ministres a adopté jeudi Il fallait donc qu'on soit en période pré-électorale pour voir le conduit des ministres se précipiter pour prendre une batterie de mesures pour lutter efficacement contre la vie chère au Gabon. Vraiment étonnant ! Il vient d'annuler plusieurs taxes et renoncer à percevoir d'autres. Tant mieux.



Le Conseil des Ministres a adopté les mesures immédiatement applicables ci-après : la création d'un Comité Interministériel de Suivi Permanent de Lutte contre la Vie Chère placé sous l'autorité du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, avec la participation des associations des consommateurs, des commerçants, des transporteurs et des producteurs ; la mise en place d'une brigade mixte pour le

contrôle et la surveillance des prix des produits ; la suppression et baisse de certaines taxes relevées par les administrations au Port : - baisse de la Redevance d'Utilisation du Système Informatique de la Douane (RUSID) de 3 % à 1,5 % de la valeur de la marchandise ; suppression des frais relatifs aux Autorisations de Mise à Consommation (AMC) et de Mise sur le Marché (AMM) de la Direction Générale de la Consommation et de la

Concurrence en abrégé « DGCC » (25.000 par conteneur) ainsi que les frais d'inspection (5 F CFA le kilogramme) ; baisse de 4 % les droits de trafic prélevés par le Conseil Gabonais des Chargeurs en abrégé « CGC » (1.968 F CFA la tonne plus 30.858 F CFA le conteneur) ;

Aussi, la suppression des frais relatifs à l'Attestation Sanitaire de Mise sur le Marché (ASMM) de l'Agence Gabonaise de la Sécurité Alimentaire

(AGASA) ; suppression des frais relatifs à la demande de formulaires d'importation de l'AGASA ; baisse de 50 % de frais relatifs au Certificat Sanitaire Vétérinaire à l'Importation (CSVI) ; la baisse des tarifs portuaires des opérateurs privés après concertation avec ces derniers ; l'organisation dans chaque province avant la fin du mois de Juin 2016, des Comités Provinciaux ; la révision des tarifs de transport afin de tenir compte des distances effectuées ; l'obligation de débarquement du poisson dans les pêcheries artisanales maritimes de Libreville et d'Owendo.

D'autres mesures seront discutées et annoncées dans le cadre des travaux du Comité Interministériel de Suivi Permanent de Lutte contre la Vie Chère placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Contre la vie chère, un port en devenir

Pour briser le cercle vicieux de la congestion portuaire et de la cherté de la vie, un terminal de marchandises conventionnelles de 12 hectares devrait voir le jour au deuxième trimestre 2017 dans la commune d'Owendo à Libreville.

Réorganisation et modernisation des infrastructures, accroissement des linéaires de quai, aménagement de zones logistiques à la mesure du trafic généré par l'augmentation de la transformation locale, connectivité intermodale renforcée, le port construit à Owendo par la société Gabon Special Economic Zone Mineral Port s'étend sur 12 hectares. C'est une infrastructure stratégique de création de valeur. Il permettra de mettre un terme à la saturation des installations historiques en offrant un nouveau quai de 420 mètres de long bâti le long d'une plateforme posée sur 700 pieux bétonnés fichés dans la mer. "Ce nouveau

port va permettre de multiplier par deux, la capacité des infrastructures portuaires et donc d'améliorer les cadences de chargement/déchargement des navires", a expliqué le Président de la République, Ali Bongo, lors d'une récente visite. La disponibilité de cet ouvrage devrait permettre d'accélérer les échanges et de diminuer d'au moins 25%, les coûts de passage. "Ce sont les consommateurs gabonais qui en profiteront in fine », estime le chef de l'Etat.

Ce port sera équipé à quai de deux portiques et d'une grue mobile. Sur la zone de stockage arrière, il disposera de silos de deux fois 5000 tonnes pour les céréales, de citernes de 10.000 tonnes pour le stockage de l'huile de palme ainsi que de citernes de 8.000 tonnes pour les produits pétroliers. C'est un ouvrage voisin au terminal minéralier rail-mer dont la capacité est évaluée à 10 millions de tonnes.

La Rédaction